

Russie : Point de situation (27 février 2023)

Dixième paquet de sanctions contre la Russie

VOIR [ICI](#) et [ICI](#) et [ICI](#)

NOUVEAU - Le Conseil a adopté de nouvelles sanctions contre la Russie un an jour pour jour après l'invasion de l'Ukraine. Parmi les sanctions, il convient de noter :

- **121 nouvelles mesures de gel contre 87 personnes et 34 entités** dont 3 banques russes incluant Alfa Bank, Rosbank, Tinkoff, ainsi que le Fond souverain national de la Fédération de Russie et la Compagnie nationale russe de réassurance. **Au total, 1473 personnes et 205 entités font l'objet de mesures restrictives.**

- **Nouvelles restrictions commerciales à l'import/export** : des mesures visent à empêcher l'exportation de technologies critiques et de biens industriels (ex : électronique, véhicules spécialisés, pièces de machines, pièces de rechange pour camions et moteurs à réaction, biens destinés au secteur de la construction). La liste comprend aussi des biens qui pourraient contribuer à l'amélioration technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité, notamment des drones, des missiles, des hélicoptères, ainsi que des matériaux spécifiques issus de terres rares, circuits intégrés électroniques et caméras thermiques. 96 nouvelles entités (dont 7 iraniennes) sont visées par des mesures de restriction à l'exportation de biens à double-usage. De nouvelles restrictions à l'importation de biens dans l'UE portent notamment sur l'asphalte et le caoutchouc synthétique.

- **Médias** : restrictions sur 2 médias russes qui perdent leur licence (RT Arabic et Sputnik Arabe)

- **Mesures de gouvernance** : interdiction à des ressortissants russes d'occuper des postes au sein des organes directeurs des infrastructures et entités critiques de l'UE.

- **Energie** : interdiction de fournir des capacités de stockage de gaz dans l'UE à des ressortissants russes à l'exclusion de la partie des installations de GNL.

- **Nouvelles mesures déclaratives pour éviter le contournement des sanctions** : les exploitants d'aéronefs devront notifier les vols non réguliers entre la Russie et l'UE, directement ou via un pays tiers, à leurs autorités nationales compétentes avant son exécution et au moins 48 heures à l'avance. A cela s'ajoute de nouvelles obligations de déclaration plus détaillées sur les fonds et les ressources économiques appartenant aux personnes et entités listées qui ont été gelés ou ont fait l'objet d'un mouvement peu avant l'inscription. Enfin, de nouvelles obligations de communication d'informations aux États membres et à la Commission UE sont imposées concernant les réserves immobilisées et les actifs de la Banque centrale de Russie.

A noter que les Etats-Unis ont également adopté des [sanctions](#) :

- **22 personnes et 83 entités russes supplémentaires ont été ciblées.** Les sanctions sont étendues à 30 personnes et entreprises de pays tiers liées aux efforts de la Russie pour contourner les sanctions. Les actifs d'une nouvelle douzaine d'institutions financières en Russie, ainsi que des entités liées à la gestion de patrimoine sont soumis à des sanctions.

- **Les chaînes d'approvisionnement militaires russes sont également visées** (ex : fibre de carbone et matériaux connexes).

- **Des entreprises russes des secteurs de l'aérospatiale et de l'électronique** ont été visées. D'autres entités liées à la **fourniture de services** (ex : recherche, assurance et sécurité) ont également été visées. Les **secteurs des métaux et des mines** sont aussi ciblés.

Le Royaume-Uni a aussi adopté des [sanctions](#) :

- Des contrôles à l'exportation sont étendus à des centaines de marchandises (ex : aéronautique, équipements radio, composants électroniques).
- Des sanctions visent les cadres supérieurs de la société d'énergie nucléaire russe Rosatom, ainsi que les cadres des 2 plus grandes sociétés de défense de Russie, de 4 banques et d'autres entités. D'autres sanctions portent aussi sur 34 cadres liés aux 2 plus grandes entreprises de défense russes Rostec et Almaz-Antey Corporation ; 6 entités russes impliquées dans la fabrication ou la réparation d'équipements militaires pour les forces armées russes, y compris l'aviation et la marine et 5 cadres supérieurs iraniens de Qods Aviation Industry, la société qui fabrique les drones utilisés en Ukraine. D'autres individus proches du pouvoir russe sont visés par des sanctions.
- Le Royaume-Uni interdira également l'**importation de 140 marchandises**, dont des produits sidérurgiques transformés dans des pays tiers.
- Le Royaume-Uni a annoncé qu'il étendra les mesures existantes contre la Crimée et les territoires non contrôlés par le gouvernement dans les oblasts de Donetsk et de Louhansk, pour cibler les zones sous contrôle russe des oblasts de Kherson et de Zaporizhzhia.

Ressources complémentaires utiles

→ Tous les liens ci-après sont régulièrement mis à jour par les autorités :

- [La page consacrée à la Russie](#) sur le site de la Direction Générale du Trésor ;
- [La page consacrée à la Biélorussie](#) sur le site de la Direction Générale du Trésor ;
- [Les notes aux opérateurs](#) de la Direction Générale des Douanes françaises dont celles de décembre 2022 ([ICI](#) et [ICI](#)) ;
- [Le registre national des gels](#) pour identifier les personnes sanctionnées ;
- La [Foire aux questions](#) (EN) de la Commission européenne ainsi que des [réponses](#) sur la fourniture de services ;
- En cas de demande d'autorisation de transaction voir [ICI](#) ;
- En cas de demande / de question relatives à des codes douaniers voir [ICI](#) ;
- En cas de besoin de contacter le service des biens double usage voir [ICI](#) ;
- En cas de question sur les marchés publics, voir la fiche de la DAJ de Bercy [ICI](#) ;

Voyez également à toutes fins utiles

- [Les infographies illustratives](#) sur le site du Conseil de l'Union Européenne ;
- [L'infographie illustrative](#) sur les sanctions depuis 2014 ;

→ **RAPPEL** - Toutes les adresses de contact dont vous pourriez avoir besoin

- **Sur les sanctions mises en place** : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
- **Sur l'approvisionnement** : tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr
- **Sur les biens à double usage** : doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr
- **Sur le risque Cyber (ANSSI)** : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr / +33 (0)1 71 75 84 68
- **Sur les gels d'avoirs** : sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr
- **Contact MEDEF / MEDEFI sur les sanctions** : information-russie@medef.fr



Mesures antérieures de l'Union européenne (Version consolidée)

Mécanisme de plafonnement des produits dérivés du pétrole (VOIR [ICI](#) et [ICI](#))

Le Conseil a adopté deux mécanismes de plafonnement des prix des produits dérivés du pétrole

- L'Union européenne a adopté le 4 février **deux plafonds de prix pour les produits pétroliers relevant du code NC 2710 originaires ou exportés de Russie** (huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes). Ces plafonds **sont entrés en vigueur le 5 février 2023**. Concrètement, il s'agit du prix du baril auquel ou en dessous duquel les produits pétroliers en provenance de Russie sont exemptés de l'interdiction de fournir :

- le transport maritime de produits pétroliers vers des pays tiers et
- l'assistance technique, les services de courtage ou le financement ou l'assistance financière, liés au transport maritime de produits pétroliers vers des pays tiers.

Le premier prix plafond est fixé à 45 USD le baril pour les produits pétroliers échangés avec une décote par rapport au pétrole brut. Le second prix plafond est fixé à 100 USD le baril concernant les produits pétroliers échangés avec une prime par rapport au pétrole brut.

Transition : une période de transition de 55 jours est prévue pour les navires transportant des produits pétroliers russes, achetés et chargés sur le navire avant le 5 février 2023 et déchargés au port de destination finale avant le 1er avril 2023.

Révision : Le fonctionnement du mécanisme de plafonnement des prix sera revu à la mi-mars et tous les deux mois par la suite pour répondre à l'évolution du marché. Au moins, le prix sera fixé à 5% en dessous du prix moyen du marché du pétrole et des produits pétroliers russes, calculé sur la base des données fournies par l'Agence internationale de l'énergie.

Lignes directrices : la Commission européenne a publié des [lignes directrices](#) spécifiques pour relatives au plafonnement du prix du pétrole brut russe et des produits pétroliers russes.

9^{ème} paquet de sanctions

- **Nouvelles restrictions à l'exportation de biens et technologies vers la Russie.**

- **168 nouvelles entités listées au complexe militaro-industriel russe.** A noter que pour éviter le contournement, certaines entités sous contrôle russe basées en Crimée ou à Sébastopol annexées illégalement sont également incluses dans la liste.

- **Interdiction d'exporter des biens et technologies liés à l'aviation et à l'industrie spatiale :** cette interdiction s'appliquera aux aéronefs avec et sans pilote ainsi qu'aux moteurs de drones incluant ceux fournis par tout pays tiers à la Russie (ex : l'Iran).

- **Nouvelles interdictions dans le secteur bancaire :** l'UE imposera un gel des avoirs sur deux nouvelles banques russes (Credit Bank of Moscow, JSC Dalnevostochney). La **Banque régionale de développement de Russie** est dorénavant visée par une interdiction totale des transactions.

- **Interdictions de fournir certains services en Russie** (ex : services comptables, juridiques, publicitaires, d'études de marché et de sondages, essai de produits et inspection technique).

- **Nouvelles interdictions d'investir dans les secteurs miniers et de l'énergie :** l'UE étend l'interdiction d'investir en ciblant les nouveaux investissements dans le secteur énergétique russe et dans le secteur minier russe, à l'exception des activités d'extraction et d'exploitation de certaines matières premières critiques (ex : nickel, produits pétroliers raffinés).

- **Interdictions portant sur la gouvernance d'entités :** sauf exception, il sera interdit aux ressortissants de l'UE d'occuper des postes au sein des organes de gouvernance de toutes les personnes morales, entités ou entités détenues ou contrôlées par l'État russe et situées en Russie.

- **Sanctions individuelles** : le Conseil sanctionne 141 nouvelles personnes et 49 entités.
- **Dérogations pour faciliter le désinvestissement et la liquidation** : des modifications sont apportées pour autoriser les opérations telles que les transactions et les ventes strictement nécessaires pour permettre la liquidation, le désinvestissement et le retrait de Russie d'ici le 30 juin 2023. Sous certaines conditions, un délai complémentaire s'applique à d'autres marchandises visées aux annexes ainsi qu'à l'annexe I du règlement (UE) 2021/821 jusqu'au 30 septembre 2023 (ex : pompes pour l'industrie pétrolière).
- **Suspensions des licences de plusieurs média russes**
- **Dérogations sur le commerce agricole** : pour combattre l'insécurité alimentaire dans le monde, il a été décidé de **dégeler les avoirs, les fonds et ressources économiques à la disposition de certaines personnes qui jouent un rôle important dans le commerce international de produits agricoles et alimentaires**, y compris le blé et les engrais, avant leur inscription sur la liste.

Le 12 décembre, trois sociétés iraniennes et 4 Iraniens ont été listés au titre de leur soutien à la Russie dans le conflit en Ukraine. Par ailleurs, la Commission a proposé le 2 décembre 2022 un projet de Directive visant à faciliter les enquêtes et à harmoniser les sanctions des Etats membres portant sur les contournements ou les violations des embargos/sanctions UE.

Mécanisme de plafond du prix du pétrole russe VOIR [ICI](#) et [ICI](#)

[Important] En octobre, le huitième paquet de sanctions a introduit une base légale permettant au Conseil de l'UE de **plafonner le prix du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés russes**. L'UE et ses partenaires du G7 veulent ainsi réduire les bénéfices pour la Russie de sa rente énergétique sans altérer la fourniture pétrolière mondiale ni affecter la stabilité des prix. La mise en œuvre du mécanisme de plafond du prix du pétrole russe par l'UE, le G7 et l'Australie **est indépendante du projet de 9^{ème} paquet européen de sanctions**.

- **En clair** : le commerce de pétrole brut originaire de Russie ne peut plus bénéficier de services européens de transport maritime, de la fourniture directe ou indirecte d'assistance technique, de services de courtage, de financements, de l'assistance financière en rapport avec le transport maritime vers des pays tiers SAUF lorsque le prix de vente du baril de pétrole brut ainsi vendu aux pays tiers, et transporté par voie maritime uniquement, ne dépasse pas le prix-limite introduit par l'UE et le G7 **soit actuellement le prix de 60 \$ le Baril**. Dans ce cas, le baril de pétrole brut russe pourra être exporté « normalement » vers des acheteurs non-Européens en mobilisant les services susmentionnés.
- **Pour précision** : au prix-limite (ou en-dessous), le baril de pétrole brut russe pourra être exporté « normalement » vers des acheteurs non-Européens en mobilisant les services susmentionnés. L'application du dispositif repose sur un processus d'attestation/registre qui permet aux opérateurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement de démontrer que le pétrole russe transporté par voie maritime a été acheté à un prix égal ou inférieur au prix plafond. [VOIR LIGNES DIRECTRICES UE](#)
- Le Conseil annonce que le mécanisme de plafonnement sera réexaminé à la mi-janvier 2023, puis tous les deux mois ensuite. **Le prix-limite pourra connaître des réajustements ultérieurs** afin de rester inférieur de **5%** au prix moyen du marché du pétrole et des produits pétroliers russes. Après chaque modification du prix-limite, une période de transition de 90 jours sera applicable pour permettre la mise en conformité des opérateurs.